

# CONTESTATION ENVERS LE PROJET VERVLOET II

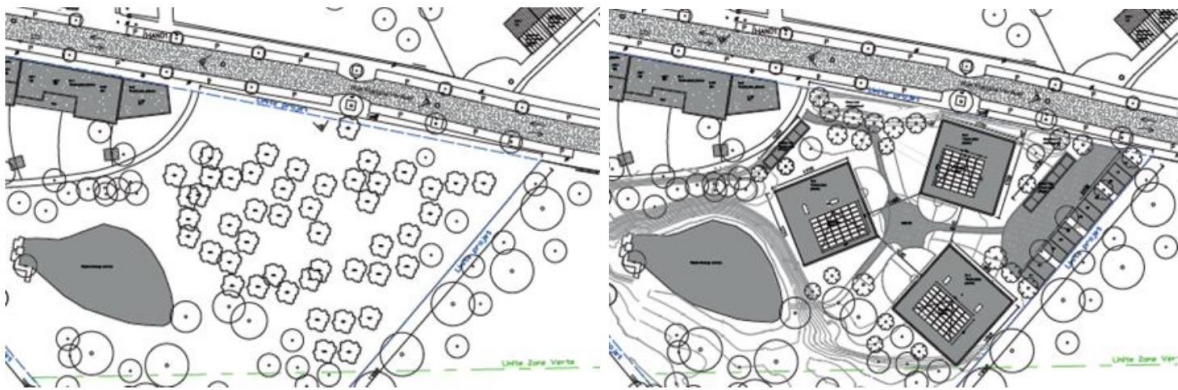


« sauver le bois vervloet »



## OU ?

Uccle, Rue François vervloet à gauche du 152



Plans de la situation existante et projetée joints à la demande de permis d'environnement de classe 2

## QUI ?

Association d'habitants de quartier qu'est la copropriété du Zandbeek, regroupant 80 appartements, situé en face du bois.

## QUOI ?

Le petit bois Vervloet et sa mare sont les derniers vestiges naturels d'un quartier qui était encore vierge de toute construction avant l'arrivée d'un complexe aéré de petites maisons

sociales dans les années 60. Le complexe du Zandbeek qui compte trois bâtiments, construits vers 1980 à proximité directe de ces maisons, avait comme décor un bois et des prairies pour seule vue. En quarante ans seulement, c'est tout le quartier qui a été bétonné, à Uccle comme à Drogenbos qui est à 100m du site.

En 2006 un projet de logement social de la SLRB, avec la société immobilière Binhôme, a vu le jour en face du complexe Zandbeek, avec la promesse que ce qui reste du petit bois serait préservé et entretenu par le promoteur immobilier. celui-ci, qui ne s'est jamais acquitté de sa tâche, vient maintenant imposer un nouveau projet de logement social disproportionné et en contradiction complète avec l'engagement initial.

## COMMENT ?

Dès que la demande de permis a été déposée (le ... 2023) , la copropriété a décidé unanimement de s'opposer à ce projet par un recours en annulation. La commune a fait de même avec des arguments similaires et complémentaires.

Puisque la région n'a pas répondu dans un délai de 45 jours, le permis a été accepté par défaut. En effet, la région s'arroge le droit de ne pas argumenter des projets controversés. A cela, il a fallu entamer un nouveau recours, à nouveau par l'association des habitants et par la commune pour qu'il soit entendu. Par contre, cette fois, le recours n'est pas suspensif, si bien que le permis ayant été délivré, les travaux d'abattage et de toute nature peuvent commencer le 29 janvier 2024, sans attendre le résultat du processus de recours. Un recours en urgence est donc invoqué afin de demander d'attendre la fin du processus des recours en annulation. Les tensions sont vives tant la région tend à bafouer son obligation de dialogue avec sa population, sans compter les communes qui les défendent comme elles peuvent dans cette affaire.

## POURQUOI ?

Le site est le dernier vestige d'espace vert qui apporte une atmosphère apaisée dans le quartier de proximité. Le site se situe même en zone de carence d'espaces verts accessibles au public.

Le site, malgré son manque total d'entretien, héberge des renards et une mare où les batraciens trouvent de quoi se développer.

Les arbres à haute tige et la végétation plus basse offrent un îlot de fraîcheur que rien ne peut remplacer. Cet espace contribue aussi au maillage et aux couloirs verts, essentiels à la progression des animaux en ville.

En plus de ces aspects écologiques, l'ajout d'un logement social aussi disproportionné dans un quartier déjà saturé de ce type de logement est un aberration qui ne peut qu'amener à une dégradation nette de la qualité de vie dans le quartier.